

1277

17 août 1977

Conférence des Nations Unies sur la désertification à Nairobi (Kenya) du 29 août au 9 septembre 1977, délégation

Département politique. Proposition du 9 août 1977 (annexe)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 12 août 1977 (adhésion)
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 15 août 1977 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

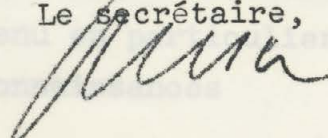
1. La Suisse participe à la Conférence des Nations Unies sur la désertification, qui aura lieu à Nairobi (Kenya) du 29 août au 9 septembre 1977.
2. La délégation est constituée de la manière suivante:
 - M. Marcel HEIMO, Ambassadeur, délégué à la coopération technique, chef de la délégation;
 - M. Hans MIESCH, Ambassadeur de Suisse au Kenya et représentant permanent auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
 - M. Armin KAMER, adjoint diplomatique à la direction des organisations internationales du département politique.

En cas de besoin, le chef de délégation peut faire appel à des membres de l'Ambassade de Suisse à Nairobi.
3. Les deux membres de la délégation en déplacement de Suisse reçoivent une indemnité journalière de fr. 120.--. Un supplément jusqu'à fr. 25.-- par jour peut être accordé au chef de délégation pour des dépenses établies en rapport avec sa fonction.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 pour exécution avec les pouvoirs
- EDI 5 (GS, AfU) pour connaissance
- FZD 7 pour connaissance
- EVD 8 (GS, HA, ALw) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,



- 2 -

o.713.845 - RC/ke 3003 Berne, le

Distribuée

Au Conseil fédéral

Conférence des Nations Unies
sur la désertification

I

Plus du tiers de la superficie du globe est actuellement incultivable. Cependant, 500 à 600 millions d'hommes vivent dans ces régions. Toutes les régions du monde où la pluviométrie annuelle est inférieure à 500 mm en moyenne sont menacées par la désertification. Le drame de la sécheresse au Sahel a coûté la vie à des milliers d'hommes. Dans la seule région d'Afrique du Nord, chaque année, 10'000 hectares de bonne terre sont absorbés par le Sahara.

II

Ayant ces éléments à l'esprit, l'Assemblée générale de l'ONU a décidé, par sa résolution 3337 (XXIX) du 17 décembre 1974, d'entreprendre une action internationale concertée et de convoquer en 1977 une Conférence des Nations Unies sur la désertification. Elle a prié le Secrétaire général de l'ONU de confier au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) la responsabilité de préparer la Conférence. Par sa résolution 3511 (XXX) du 15 décembre 1975, l'Assemblée générale de l'ONU a en outre prié le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de prêter le concours financier et technique nécessaire pour assurer de façon satisfaisante la préparation de la Conférence, compte tenu en particulier de la nécessité de combler les lacunes des connaissances

- 2 -

scientifiques et techniques dans ce domaine. Elle a de plus demandé au Conseil d'administration du PNUE de servir d'organe intergouvernemental préparatoire pour la Conférence. Enfin, par sa résolution 31/108 du 16 décembre 1976, l'Assemblée générale a désigné le Directeur exécutif du PNUE, M. Mostafa Tolba, comme Secrétaire général de la Conférence sur la désertification, et a prié le Secrétaire général de l'ONU d'inviter tous les Etats à participer à la Conférence. Celle-ci aura lieu à Nairobi (Kenya), du 29 août au 9 septembre 1977.

Le 13 mai 1977, la Suisse a été formellement invitée à participer à la Conférence ainsi qu'aux consultations officieuses des 26 et 27 août.

III

En vertu de la résolution 3337 (XXIX), quatre réunions techniques régionales, regroupant des experts gouvernementaux, se sont tenues pour préparer la Conférence sur la désertification. Des membres de nos ambassades au Chili (Santiago, 23-26 février 1977), au Portugal (Algarve, 28 mars-1er avril 1977), au Kenya (Nairobi, 12-16 avril 1977) et en Inde (La Nouvelle Delhi, 19-22 avril 1977) y ont assisté comme observateurs. Ces réunions se sont déroulées selon un modèle commun, à savoir l'examen des causes et des conséquences de la désertification ainsi que du projet de plan mondial d'action de lutte contre la désertification.

IV

Dans le cadre des activités préparatoires, il a été prévu de réaliser quatre activités sectorielles, coordonnées au niveau mondial, sur les climats et les déserts, les changements écologiques, les aspects démographiques, sociaux et de comportement, et la technologie des déserts, ainsi qu'une synthèse générale de ces études qui formera un document de base de la Conférence.

./.

A cela s'ajouteront six monographies, consacrées à l'étude de zones désertiques utilisées comme terrain d'expérience et établies avec l'aide du PNUD (Chili septentrional, Tunisie méridionale, Nord-Ouest de l'Inde, Niger, Vallée de l'Indus au Pakistan, Vallée du Tigre et de l'Euphrate en Irak). Des monographies annexes sont établies par l'Australie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, l'Iran, Israël et l'Union soviétique. De plus, des cartes universelles et régionales de la désertification sont en cours d'élaboration par la FAO, l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale.

Enfin, une autre série d'études, dites "de justification des projets transnationaux", doit permettre de déterminer si des efforts de coopération multinationale peuvent être entrepris pour enrayer la désertification et, si possible, renverser le processus (création de ceintures vertes de protection au nord et au sud du Sahara, gestion des grandes nappes aquifères de l'Afrique du Nord-Est, surveillance de l'état des zones frappées par la désertification ou susceptibles de l'être, gestion en coopération du cheptel et des terrains de parcours en tant que technique de lutte contre la désertification dans la région soudano-sahélienne).

V

L'origine de la Conférence des Nations Unies sur la désertification remonte, comme il a été dit, à la grave sécheresse qui a touché les pays du Sahel, au sud du Sahara. Appelée à intervenir au début des années 70 dans des opérations de secours d'urgence, l'ONU a pu constater que l'étude de l'extension des déserts et la recherche de mesures en vue d'enrayer le processus de désertification devaient être coordonnées sur le plan mondial. En outre, il apparaît que les pays les plus touchés par le phénomène sont des Etats en développement dont certains comptent parmi les plus pauvres de la planète. La lutte contre la désertification est donc à la fois un problème d'environnement et de

- 4 -

développement. La Suisse doit, conformément à sa politique traditionnelle de solidarité et de disponibilité, apporter son concours à la recherche et à l'adoption d'un Plan mondial d'action, au sujet duquel nous avons eu déjà la possibilité de nous prononcer.

Le Service de la coopération technique suisse a d'ailleurs une certaine expérience dans la lutte contre la désertification. Nos projets dans plusieurs pays visent, en effet, à arrêter l'expansion des déserts. Ainsi, un travail scientifique, entrepris avec l'aide financière de la Coopération technique suisse, a permis d'évaluer les dégâts croissants dont souffre une partie des terres cultivables en Bolivie du fait de l'exploitation trop intensive des terres agricoles. Dans la région montagneuse du Népal, la désertification est tout aussi importante, et nos projets doivent en tenir compte. Le Service de la coopération technique et la FAO ont pris en commun des mesures contre l'érosion des terres à Haïti. En Tunisie, enfin, des méthodes propres à arrêter l'expansion du Sahara vers le Nord sont enseignées à des jeunes ingénieurs forestiers dans une école créée avec l'aide du Service de la coopération technique.

VI

Dans sa lettre d'invitation, le Secrétaire général de l'ONU souhaite que les délégations à la Conférence sur la désertification comprennent des hauts fonctionnaires occupant des postes à responsabilité au niveau de la détermination des politiques. Il attire également notre attention sur le fait que plusieurs séances auront lieu simultanément. L'ordre du jour provisoire de la Conférence prévoit, outre la création de commissions, la mise sur pied d'autres organes de session. Etant donné que l'apport de la Suisse à ce problème mondial est principalement du ressort de la coopération au développement, nous estimons que la délégation suisse devrait être conduite par M. l'Ambassadeur Heimo, Délégué à la Coopération technique, et comprendre

- 5 -

M. l'Ambassadeur Miesch, notre Représentant auprès du PNUE, à Nairobi, ainsi que M. Kamer, de la Direction des Organisations internationales du Département politique.

VII

Vu ce qui précède, nous avons donc l'honneur, d'entente avec le Département des finances et des douanes et le Département de l'économie publique, de

p r o p o s e r :

1. La Suisse participe à la Conférence des Nations Unies sur la désertification, qui aura lieu à Nairobi (Kenya) du 29 août au 9 septembre 1977.
2. La délégation est constituée de la manière suivante:
 - M. Marcel HEIMO, Ambassadeur, Délégué à la Coopération technique, Chef de délégation;
 - M. Hans MIESCH, Ambassadeur de Suisse au Kenya et Représentant permanent auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
 - M. Armin KAMER, adjoint diplomatique à la Direction des Organisations internationales du Département politique.

En cas de besoin, le Chef de délégation peut faire appel à des membres de l'Ambassade de Suisse à Nairobi.
3. Les deux membres de la délégation en déplacement de Suisse reçoivent une indemnité journalière de Fr. 120.-. Un supplément jusqu'à Fr. 25.- par jour peut être accordé au Chef de délégation pour des dépenses établies en rapport avec sa fonction.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

- 6 -

Pour co-rapport:

- au Département des finances et des douanes,
- au Département de l'économie publique

17 août 1977

Extrait du procès-verbal:

- à la Chancellerie fédérale, avec prière d'établir les pouvoirs;
- au Département politique (en dix exemplaires) pour exécution;
- au Département de l'intérieur (Office de la protection de l'environnement), pour son information;
- au Département des finances et des douanes (Administration des finances), pour son information;
- au Département de l'économie publique (Division du commerce et Division de l'agriculture), pour son information.

d é c i d e :

Le Conseil fédéral, concernant l'approbation de deux conventions du Conseil fédéral, a approuvé.

Centrale

Le procès-verbal (sans annexes à la proposition):

- 100) pour exécution
- pour exécution
- pour connaissance
- pour connaissance

Pour extrait conforme:
Le Secrétaire,

